

ff. 2.
 Pierre Joseph
 Goguetan
 Demandeur
 mineur.

Un cinquième de la République Française une et indivisible
 le 25 vendémiaire par devant nous Charles Goguetan
 officier public de cette commune de la garde de par
 le 25
 l'acte comparu les citoyens Joseph Goguetan et la postal
 cultivateur âgé de quarante-huit ans résidant en cette
 commune et Marguerite Félix épouse de Joseph âgée de
 vingt-un ans résidant à Toulon lesquels m'ont déclaré
 que Marie Magdeleine qui est épouse de François Goguetan
 cultivateur de ce lieu s'est attachée bien dans la maison
 de campagne de son père quartier de l'ortuade d'un
 garçon auquel ont été donnés les prénoms de Joseph -
 puis d'après cette déclaration et la représentation qui
 m'a été faite de l'enfant surnommé j'en ai dressé le
 présent acte que j'ai signé avec les témoins le père présent
 à déclaré ne le savoir.

marquante Félix Deyraux
 jh. postal

ff. 3.
 Victoire Marie
 Goguetan
 Un cinq. de la République Française une et indivisible
 le 10 vendémiaire par devant nous Charles Goguetan
 officier public de cette commune de la garde de par
 l'acte comparu le citoyen Jean Baptiste Bonnard cultivateur
 de cette commune le quel assiste de Joseph Desjardis cultiva-
 teur et de Victoire Scalastique Guind tous deux âgés de
 plus de vingt-un ans m'ont déclaré que Rose Helene
 qui est épouse de son attachée bien dans la maison
 de la femme qu'il a de la République d'une
 fille à laquelle ont été donnés les prénoms de
 Victoire Marie. D'après cette déclaration et la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant sur-
 nommé j'en ai dressé le présent acte que j'ai signé

2. postal

les témoins ayons déclaré ne le savoir. Le présent a été
 Bonnard Charles Goguetan

ff. 4.
 Un cinq. de la République Française une et indivisible
 le 10 vendémiaire par devant nous Charles Goguetan
 officier public de cette commune de la garde de par
 l'acte comparu le citoyen Jean Baptiste Bonnard cultivateur
 de ce lieu le quel assiste de Jean André
 cultivateur et de Rose Helene tous deux âgés de plus de vingt-un ans m'ont déclaré que
 Rose Marie Bonnard son épouse s'est attachée bien dans
 la bastide de son père quartier de son père et de la
 femme d'une fille à laquelle ont été donnés les prénoms
 de Magdeleine Rose. D'après cette déclaration et la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant surnommé
 j'en ai dressé le présent acte que j'ai signé. le père
 présent et les témoins ont déclaré ne le savoir de
 son fils.

ff. 4.
 Magdeleine Rose
 David

Charles Goguetan

Un cinq. de la République Française une et indivisible
 le 10 vendémiaire par devant nous Charles
 Goguetan officier public de cette commune de la garde
 de par l'acte comparu le citoyen Jean Baptiste Bonnard
 cultivateur de ce lieu le quel assiste de Jean André
 cultivateur et de Rose Helene tous deux âgés de plus de vingt-un ans m'ont déclaré que
 François Bonnard son épouse s'est attachée bien dans la bastide
 de la femme d'un quartier de pouveret d'une fille